

Précisions suite à l'alerte COVID 19

Suite à vos nombreuses demandes relatives à l'alerte concernant les modalités d'organisation des actions de DPC présentielle dans le contexte épidémiologique actuel concernant le Coronavirus COVID-19 et après concertations, l'Agence tient à préciser certains points :

- L'Agence demande à chaque organisme de prendre les mesures nécessaires et adaptées en fonction de l'évolution épidémiologique afin, d'une part, de garantir la mobilisation des professionnels de santé auprès des patients, et d'autre part, de limiter les déplacements et les rassemblements de professionnels de santé pouvant être davantage à risque de contact et de transmission du virus. Il ne s'agit pas d'une obligation imposée aux organismes mais d'une recommandation de santé publique, émise après avis de la Direction Générale de la Santé ;
- A ce titre, plusieurs possibilités d'organisations sont recommandées :
 - reporter les séances présentielle, dans la mesure où cela est encore possible
 - transformer en « classe virtuelle » la formation présentielle, à l'aide de visioconférence par exemple, tout en étant conscient que la valeur pédagogique en sera altérée.
 - maintenir la formation présentielle en proposant aux professionnels qui hésiteraient à se déplacer ou seraient mobilisés, d'y assister à distance. Cette formule « mixte » permet de respecter l'ensemble des critères institutionnels, médicaux et individuels.
- Toute action présentielle ou mixte qui ne pourrait être reportée ou transformée en classe virtuelle, sera en revanche bien prise en charge par l'Agence.
-
- Les modalités d'attestations de présence des participants seront adaptées en fonction des dispositions précisées plus haut.

Compte tenu du caractère exceptionnel de la situation à laquelle nous sommes tous confrontés, l'Agence tient à rappeler qu'il est également important que les modalités de désinscription ou de report puissent être assouplies pour les professionnels de santé qui seraient amenés à décliner tardivement leur participation auprès des organismes.